

Porté à connaissance

Actualisation du dossier ICPE – MATERIAUX CENTER site de
Ducos

Commune de Nouméa

Destinataire	DIMENC – Service Industrie
Interlocuteur	M. Mathieu NONNON
Titre du document	Porté à connaissance
Sous-titre du document	Actualisation du dossier ICPE – MATERIAUX CENTER site de Ducos
Affaire suivie par	AML / PH / WU

	<p>Document réalisé par MATERIAUX CENTER</p>		<p>Destinataire : DIMENC</p>
<p>Date : 02/03/21</p> <p>Visa :</p> <p>Nom : Paul HALBEDEL – Président de la société MATERIAUX CENTER</p>		<p>Date :</p> <p>Visa :</p> <p>Nom :</p>	

Indice	Date	Nature de la modification	Rédacteur	Vérificateur
01	28/01/2020	Etablissement	AML	PH
02	01/03/2021	Mise à jour et intégration du plan projeté (localisation machines et moyens de lutte contre le feu, réseaux et zones affectées au stockage de produits finis)	AML	PH

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
1.1	SITUATION REGLEMENTAIRE ACTUELLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES	5
1.2	OBJET DU PRESENT DOSSIER	5
1.3	CONTENU DU DOSSIER	5
2	PRESENTATION DU DEMANDEUR	6
2.1	DENOMINATION ET RAISON SOCIALE	6
2.2	SIGNATAIRE DE LA DEMANDE ET RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER	6
2.3	RESPONSABLE DE LA SOCIETE	7
3	NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITES	7
4	MEMOIRE RELATIF A L'ETAT DU SITE.....	7
5	PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'USINE METAL INDUSTRIES8	
5.1	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'USINE.....	9
5.2	CESSATION DES ACTIVITES GRILLAGES ET BARBELES	9
5.3	DEPLACEMENT DE MACHINES	9
5.4	RECONVERSION DES ZONES LIBEREES EN ZONES DE STOCKAGE	9
6	REEVALUATION DU CLASSEMENT DES ACTIVITES DE MATERIAUX CENTER DUCOS..	11
6.1	RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LES INSTALLATIONS DE MATERIAUX CENTER DUCOS	11
6.2	RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LES INSTALLATIONS DE L'USINE METAL INDUSTRIES	12
6.3	SYNTHESE DES NOMENCLATURES ICPE.....	14
ANNEXE 1.	RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE N°CS14-3160-SI-2325-DIMENC DU 28/10/2014.....	16
ANNEXE 2.	ARRETE N°2279-2010/ARR/DIMENC DU 23/09/2010 AUTORISANT L'EXPLOITATION D'ATELIERS PAR LA SOCIETE METAL INDUSTRIES SAS	17

ANNEXE 3.	ARRETE N°264-2020/ARR/DIMENC DU 17/01/2020 MODIFIANT L'ARRETE N°2279-2010/ARR/DIMENC DU 23/09/2010	18
ANNEXE 4.	EXTRAIT K-BIS DE LA SOCIETE MATERIAUX CENTER.....	19
ANNEXE 5.	RIDET DE LA SOCIETE MATERIAUX CENTER.....	20
ANNEXE 6.	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – CESSATION D'ACTIVITES.....	21
ANNEXE 7.	PLAN PROJETE – NOUVELLE USINE MATERIAUX CENTER Ducos 2021	22

1 INTRODUCTION

Le présent document constitue le porté à connaissance concernant :

- la situation actuelle des installations de la société MATERIAUX CENTER situées à Ducos
- le projet d'extension de l'usine METAL INDUSTRIES

Les deux entreprises ont pour activités principales la vente de matériaux de construction et la transformation de métal à froid.

Ce dossier permettra d'évaluer la situation actuelle et à venir de ces installations au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1.1 SITUATION REGLEMENTAIRE ACTUELLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

La situation réglementaire des installations existantes au regard de la réglementation des ICPE est décrite ci-après :

- La société MATERIAUX CENTER, FABICAL, DECOBAT est soumise au régime de Déclaration ICPE (**cf. Annexe 01**) concernant l'exploitation d'une installation de négoce, commerce de bois et dérivés et de tous matériaux de construction, sise 46 rue Ampère – zone industrielle de Ducos – Commune de Nouméa.
- La société METAL INDUSTRIES est soumise au régime d'Autorisation ICPE (**cf. Annexes 02 et 03**) concernant l'exploitation de ses ateliers, sis rue Auer – zone industrielle de Ducos – Commune de Nouméa.

1.2 OBJET DU PRESENT DOSSIER

Suite à une modification des statuts des sociétés MATERIAUX CENTER et METAL INDUSTRIES, et du fait du projet d'aménagement en cours de l'usine METAL INDUSTRIES, la société MATERIAUX CENTER a souhaité rencontrer le Service Industrie de la DIMENC afin de connaître les modalités de mise en conformité de ces installations vis-à-vis de la réglementation des ICPE.

A l'issue de cette rencontre, le Service de l'Industrie de la DIMENC a demandé à la société MATERIAUX CENTER de réaliser un porté à connaissance afin de :

- Connaître l'état actuel des activités de la société MATERIAUX CENTER
- Connaître la nature et la portée des aménagements envisagés dans l'usine METAL INDUSTRIES
- Réévaluer la situation des installations au regard de la réglementation des ICPE

1.3 CONTENU DU DOSSIER

Le présent dossier de porté à connaissance exposera donc successivement :

- Une présentation du demandeur (changement d'exploitant)
- Un chapitre sur la cessation de certaines activités
- Une présentation du projet d'aménagement de l'usine METAL INDUSTRIES
- Une réévaluation du classement des activités de ces installations vis-à-vis de la réglementation ICPE

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE

Dénomination	MATERIAUX CENTER / FABICAL / BATIBOIS / DECOBAT
Adresse de l'établissement	46 rue Ampère – ZI Ducos 98800 Nouméa
Adresse du siège social	46 rue Ampère – ZI Ducos 98800 Nouméa
Adresse postale du siège	BP 2516 98846 Nouméa
RC RIDET	0 072884 003

L'extrait K-Bis et le RIDET de la société MATERIAUX CENTER sont donnés en **Annexes 04 et 05**.

Les activités exercées par la société MATERIAUX CENTER mentionnées sur l'extrait K-Bis sont :

- Commerce de bois et de ses dérivés, ainsi que de tous matériaux de construction
- Fabrication de structures métalliques et parties de structures
- Commerce de gros métaux
- Représentation et courtage en général de bois et dérivés, et produits chimiques

REMARQUE : On notera la prise en Location-Gérance de l'usine METAL INDUSTRIES par la société MATERIAUX CENTER le 01/05/2019 entraînant, de fait, une modification de l'exploitant.

Au titre de la réglementation des ICPE, la société MATERIAUX CENTER est désormais l'exploitant des installations de l'usine METAL INDUSTRIES.

Il y a donc d'un côté **un outil de production**, la société METAL INDUSTRIES, qui est mise à la disposition de la société MATERIAUX CENTER à travers un contrat de Location-Gérance.

Et de l'autre, **un exploitant**, la société MATERIAUX CENTER, qui prend en charge les activités suivantes :

- Fourniture de la matière première,
- Fourniture des employés (opérateurs machines),
- Réalisation de la production
- Stockage et mise en vente des produits finis

2.2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE ET RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER

Nom	M. Paul HALBEDEL
Statut	Président de la société
Coordonnées	Tél : 24 68 00 Fax : 28 41 83 E-mail : paulh@arbor.nc

2.3 RESPONSABLE DE LA SOCIETE

Nom	M. Paul HALBEDEL
Statut	Président de la société
Coordonnées	Tél : 24 68 00 Fax : 28 41 83 E-mail : paulh@arbor.nc

3 NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITES

- **L'EXPLOITANT** : Société MATERIAUX CENTER

Notifie la cessation d'une partie des activités suivantes visées par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Désignation des activités	Capacité	Nomenclature			Soumis aux dispositions
		Rubrique	Seuil	Régime	
<i>Travail mécanique des métaux</i>	<i>P = 1166 kW</i>	<i>2560</i>	<i>P > 500 kW</i>	<i>A</i>	<i>De l'arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23 septembre 2010</i>

- **NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION D'EXPLOITER** :
Arrêté d'autorisation d'exploiter n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23 septembre 2010.
- **DATE DE LA CESSATION D'ACTIVITE** : Barbelés : Novembre 2020 – Grillages : Avril 2021
- **ARRET DES ACTIVITES** :
 - Atelier Barbelés (x2 machines) : Novembre 2020
 - Atelier Grillage Mouton (x1 machine) : Novembre 2020
 - Atelier Grillage Torsadé Simple Torsion (x2 machines) : Avril 2021

Cf. Planche photographique en **Annexe 06**.

4 MEMOIRE RELATIF A L'ETAT DU SITE

conformément à l'article 11 de l'arrêté d'autorisation n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23 septembre 2010

- **LOCALISATION DES INSTALLATIONS**

Commune : Nouméa

Adresse : 11 rue Auer – DUCOS

- **MESURES DE MAITRISE DES RISQUES LIES AUX SOLS EVENTUELLEMENT NECESSAIRES**

Non applicable

- **MESURES DE MAITRISE DES RISQUES LIES AUX EAUX SOUTERRAINES OU SUPERFICIELLES POLLUEES LE CAS ECHEANT**

Non applicable

- **MESURES DE LIMITATION OU D'INTERDICTION CONCERNANT L'AMENAGEMENT OU L'UTILISATION DU SOL OU DU SOUS-SOL, ASSORTIES, LE CAS ECHEANT, DES DISPOSITIONS PROPOSEES PAR L'EXPLOITANT POUR METTRE EN ŒUVRE DES SERVITUDES OU DES RESTRICTIONS D'USAGE**

Pas de restrictions d'usage.

Les machines ont été déconnectées (dépose des branchements électriques et eau) et stockées temporairement dans un atelier dans l'attente de leur revente.

Les zones occupées initialement sont désormais employées au stockage de produits finis : rouleaux de grillage importés.

- **MESURES D'EVACUATION OU D'ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX, AINSI QUE, POUR LES INSTALLATIONS AUTRES QUE CELLES DE STOCKAGE DES DECHETS, DES DECHETS PRESENTS SUR LE SITE**

Aucun déchet n'a été généré lors de la dépose des machines. La totalité de la matière première a été utilisée en production avant l'arrêt des activités.

- **MESURES D'INTERDICTION OU DE LIMITATION D'ACCES AU SITE**

Pas de restrictions d'usage.

Les machines ont été déconnectées (dépose des branchements électriques et eau) et stockées temporairement dans un atelier dans l'attente de leur revente.

Les zones occupées initialement sont désormais employées au stockage de produits finis : rouleaux de grillage importés.

- **MESURES DE SUPPRESSION DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

PAS DE RISQUES particulier D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Les machines et équipements ont été déposés et stockés en vue de leur revente. Aucun déchet n'a été généré. Les zones occupées initialement ont été vidées et nettoyées avant d'être utilisées pour stocker des produits finis.

- **LE CAS ECHEANT, LES MESURES DE SURVEILLANCE A METTRE EN ŒUVRE POUR SUIVRE L'IMPACT DE L'INSTALLATION SUR SON ENVIRONNEMENT**

Non applicable

5 PRESENTATION GENERALE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'USINE METAL INDUSTRIES

Le projet d'aménagement comprend :

- Une extension en façade Nord du dock existant
- La cessation des activités grillages et barbelés
- Le déplacement de certaines machines
- La réaffectation des zones initialement occupées par les machines à grillage en zones de stockage de produits finis

5.1 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'USINE

Les travaux d'extension consistent en la création d'un auvent d'une surface d'environ 818 m², en façade Nord du dock existant.

Cette extension servira de zone tampon pour l'approvisionnement des matières premières et le retrait des produits finis sortant de l'usine.

Les plans des locaux existants et les plans projetés sont fournis en **Annexes 06 et 07**.

5.2 CESSATION DES ACTIVITES GRILLAGES ET BARBELES

Compte tenu du contexte socio-économique difficile, exacerbé par la crise liée au COVID-19, le groupe MATERIAUX CENTER a décidé de restructurer ses activités et particulièrement celles de l'usine METAL INDUSTRIES. Ce plan de restructuration comprend la conservation des seules prestations/productions les plus rentables et leur optimisation dans un espace réduit de moitié.

Les ateliers de fabrication de grillages et de barbelés ont été arrêtés, les machines mises en vente et les zones libérées sont désormais réoccupées comme zones de stockage de grillages importés.

5.3 DEPLACEMENT DE MACHINES

Le projet d'aménagement prévoit le déplacement d'au moins 4 machines :

Machines	Déjà déplacée ?	Commentaires
Treillis soudés SCHLATTER MG300 + SYROCUT	Non	En attente de la venue d'un technicien = demande dérogation quatorzaine en attente
Pince à souder ARDEFI	Non	
Redresseuse TAKASHIMA	Non	
Façonneuse MEP ETRIERES	Oui	

5.4 RECONVERSION DES ZONES LIBEREES EN ZONES DE STOCKAGE

Après le retrait des machines à grillage, les zones libérées seront réoccupées en zones de stockage de produits finis, essentiellement du grillage importé.

Surface de la zone de stockage : 2 600 m²





Vues générales sur les zones affectées au stockage de produits finis (grillages) – février 2021

6 REEVALUATION DU CLASSEMENT DES ACTIVITES DE MATERIAUX CENTER DUCOS

6.1 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LES INSTALLATIONS DE MATERIAUX CENTER DUCOS

Le récépissé n°CS14-3160-SI-2325 délivré le 28/10/2014 par la DIMENC fait état du classement ci-après. Ce récépissé a été délivré en application des dispositions de l'article n°414-5 du code de l'environnement de la Province Sud.

RUBRIQUE	DESIGNATION	CAPACITES	SEUILS	REGIME	TEXTE REGLEMENTAIRE
1530	Dépôt de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues	$Q = 4\,680\text{ m}^3$	$1\,000\text{ m}^3 < Q \leq 20\,000\text{ m}^3$	Déclaration	Délib. N°244-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011
2410	Atelier où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogues	$P = 151\text{ kW}$	$50\text{ kW} < D \leq 200\text{ kW}$	Déclaration	Arrêté n°86-129/CE du 25/06/1986
1131	Toxiques (emploi ou stockage de substances ou préparation) telles que définies à la rubrique 1000	$Q < 1\text{ tonne}$	$Q < 1\text{ tonne}$	NC	/
1432	Stockages en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	$Q_{eq} = 4.1\text{ m}^3$	$Q_{eq} \leq 5\text{ m}^3$	NC	/
2560	Travail mécanique des métaux et alliages	$P = 15.5\text{ kW}$	$P \leq 50\text{ kW}$	NC	/
2662	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, etc.)	$V \leq 20\text{ m}^3$	$V < 100\text{ m}^3$	NC	/
2920	Installations de réfrigération ou de compression	$P_{abs} = 3.7\text{ kW}$	$P_{abs} \leq 10\text{ MW}$	NC	/

Les installations de MATERIAUX CENTER Ducos sont soumises à Déclaration au titre de la délibération n°244-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011 et de l'arrêté n°86-129/CE du 25/06/1986.

6.2 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES PAR LES INSTALLATIONS DE L'USINE METAL INDUSTRIES

Les installations de METAL INDUSTRIES sont soumises à Autorisation au titre de l'arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010 modifié par l'arrêté n°264-2020/ARR/DIMENC du 17/01/2020. L'arrêté n°264-2020/ARR/DIMENC fait état du classement suivant :

RUBRIQUE	DESIGNATION	CAPACITES	SEUILS	REGIME	TEXTE REGLEMENTAIRE
2560	Travail mécanique des métaux	P = 1 166 kW	P > 500 kW	Autorisation	Arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010
2921	Installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air	Installation de type « circuit primaire fermé »	sans	Déclaration	Arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010
2920	Installations de compression	P = 172 kW	P < 10 MW	NC	/
1411	Réservoir de gaz comprimé inflammable	Q = 61 kg	Q < 1 t	NC	/
1432	Stockages en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables	Ceq = 600 l (gasoil)	Ceq ≤ 5 m ³	NC	/
2753	Ouvrage d'épuration des eaux domestiques	C = 9 eqH	C < 50 eqH	NC	/
2910	Installation de combustion	P = 2 kW	P ≤ 2 MW	NC	/
2925	Atelier de charge d'accumulateurs	P < 10 kW	P < 10 kW	NC	/

REMARQUE : Les installations de l'usine METAL INDUSTRIES ne sont plus concernées par la **rubrique 2910 « Installation de combustion »** qui relève de l'activité de transformation de polystyrène brut dont la société METAL INDUSTRIES a déclaré la cessation d'activité le 07 mars 2019.

Enfin, les installations du complexe MATERIAUX CENTER site de Ducos et de l'usine METAL INDUSTRIES ne sont pas concernées par la **rubrique 2925 « Atelier de charge d'accumulateurs »**. La totalité du parc roulant, appareils de levage, engins et véhicules du complexe disposent de moteurs thermiques (gazole).

Les rubriques 2910 et 2925 devraient donc être supprimées de l'arrêté n°264-2020/ARR/DIMENC du 17/01/2020.

Du fait de la cessation de certaines activités, la puissance cumulée des machines et équipements est passée de 1166 kW à **851 kW** :

MACHINES ET EQUIPEMENTS	PUISSANCE P (kW)
1 redresseuse pour fer à béton (METRONIC 16)	52
1 machine à fabriquer les étriers et les cadres (MEP ETRIERS MINI MAXI)	12,6
1 façonneuse redresseuse (SCHNELL EURA 16)	66
1 façonneuse (SCHNELL ROBOMASTER 40/12)	8
1 redresseuse pour fer à béton (VITARI)	35,5
1 redresseuse pour barres à treillis soudés (TAKASHIMA)	8,2
1 machine à tréfiler le fil (TEUREMA)	250
1 machine à fabriquer les treillis soudés (SCHLATTER)	60 kW 209 kW
1 redresseuse synchrone pour treillis soudés (SCHLATTER SYROCUT 2)	12
1 machine à fabriquer les longrines (Pince à souder ARDEFI)	7,6
1 compresseur (COMPAIR)	75
1 sécheur d'air (COMPAIR)	3
1 tour d'eau (GEA) : refroidissement en circuit fermé	5,5
1 unité d'aspiration centralisée (ASPI BMA E 220)	22,6
3 aspirations d'appoint MEP-VITARI-TEUREMA (ABSS)	3 x 3 kW
3 ponts roulants (DEMAG)	3 x 5 kW
TOTAL	851

	Porté à connaissance	Version : 02	Page 14 sur 22
	Actualisation du dossier ICPE – MATERIAUX CENTER site de Ducos	Date : 01/03/2021	

6.3 SYNTHÈSE DES NOMENCLATURES ICPE

D'après le descriptif des installations actuelles des deux entreprises, un récapitulatif de la situation des nouvelles activités vis-à-vis de la réglementation des ICPE est détaillé ci-dessous :

RUBRIQUE	DESIGNATION	CAPACITES	SEUILS	REGIME	TEXTE REGLEMENTAIRE
1530	Dépôt de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues	Q = 4 680 m ³	1 000 m ³ < Q ≤ 20 000 m ³	Déclaration	Délib. N°244-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/2011
2410	Atelier où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogues	P = 151 kW	50 kW < D ≤ 200 kW	Déclaration	Arrêté n°86-129/CE du 25/06/1986
1131	Toxiques (emploi ou stockage de substances ou préparation) telles que définies à la rubrique 1000	Q < 1 tonne	Q < 1 tonne	NC	/
1432	Stockages en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	Q _{eq} = 4.1 m ³	Q _{eq} ≤ 5 m ³	NC	/
2560	Travail mécanique des métaux et alliages	P = 15.5 kW	P ≤ 50 kW	NC	/
2662	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, etc.)	V ≤ 20 m ³	V < 100 m ³	NC	/
2920	Installations de réfrigération ou de compression	P _{abs} = 3.7 kW	P _{abs} ≤ 10 MW	NC	/
2560	Travail mécanique des métaux	P = 851 kW	P > 500 kW	Autorisation	Arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010
2921	Installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air	Installation de type « circuit primaire	sans	Déclaration	Arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010
2920	Installations de compression	P = 172 kW	P < 10 MW	NC	/
1411	Réservoir de gaz comprimé inflammable	Q = 61 kg	Q < 1 t	NC	/
1432	Stockages en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables	C _{eq} = 600 l (gasoil)	C _{eq} ≤ 5 m ³	NC	/
2753	Ouvrage d'épuration des eaux domestiques	C = 9 eqH	C < 50 eqH	NC	/

Les nouvelles installations du complexe MATERIAUX CENTER site de Ducos et de l'usine METAL INDUSTRIES seront soumises :

- à **Autorisation** pour les activités de travail mécanique des métaux au titre de la rubrique 2560 du code de l'environnement
- à **Déclaration** pour les activités de travail et de stockage du bois au titre des rubriques 2410 et 1530 du code de l'environnement
- à **Déclaration** du fait de la présence d'une installation de refroidissement de type « circuit primaire » au titre de la rubrique 2921 du code de l'environnement

ANNEXES

ANNEXE 01 – Récépissé de déclaration d'une installation classée n°CS14-3160-SI-2325-DIMENC du 28/10/2014

ANNEXE 02 – Arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010 autorisant l'exploitation d'ateliers par la société METAL INDUSTRIES SAS

ANNEXE 03 – Arrêté n°264-2020/ARR/DIMENC du 17/01/2020 modifiant l'arrêté n°2279-2010/ARR/DIMENC du 23/09/2010

ANNEXE 04 – Extrait K-Bis de la société MATERIAUX CENTER

ANNEXE 05 – RIDET de la société MATERIAUX CENTER

ANNEXE 06 – Planche photographique – Cessation d'activités

ANNEXE 07 – Plan projeté – Nouvelle usine MATERIAUX CENTER Ducos 2021

ANNEXE 1. RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE N°CS14-3160-SI-2325-DIMENC DU 28/10/2014

**ANNEXE 2. ARRETE N°2279-2010/ARR/DIMENC DU 23/09/2010
AUTORISANT L'EXPLOITATION D'ATELIERS PAR LA SOCIETE METAL INDUSTRIES
SAS**

**ANNEXE 3. ARRETE N°264-2020/ARR/DIMENC DU 17/01/2020
MODIFIANT L'ARRETE N°2279-2010/ARR/DIMENC DU 23/09/2010**

ANNEXE 4. EXTRAIT K-BIS DE LA SOCIETE MATERIAUX CENTER

ANNEXE 5. RIDET DE LA SOCIETE MATERIAUX CENTER

ANNEXE 6. PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – CESSATION D'ACTIVITES

ANNEXE 7. PLAN PROJETE – NOUVELLE USINE MATERIAUX CENTER DUCOS 2021